

ATTESTATION DE REUSSITE DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT**HOMME DE PONT****Enseignement Secondaire Inférieur de Transition**

Domaine :

Unité d'enseignement approuvée par le Gouvernement sous le numéro de code : **206006U11C1**

Conformément aux articles 31, 32 et 37 alinéa 1 du décret du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, le Conseil des études, chargé de procéder à l'évaluation de l'unité d'enseignement susvisée, atteste que :

a suivi avec fruit, dans l'établissement précité, en 2023/2024 l'unité d'enseignement susvisée comportant au total 40 périodes d'activités d'enseignement réparties comme suit :

<i>Activité(s) d'enseignement</i>	<i>Périodes</i>
Formation de base en matière de sécurité : Technologie (CT)	20
Formation de base en matière de sécurité: Pratique professionnelle (PP)	20

Attendu qu'elle maîtrise tous les acquis d'apprentissage de l'unité d'enseignement, soit :
(voir verso)

Attendu qu'elle termine ses études avec succès ;

Le Conseil des études lui délivre la présente attestation pour laquelle elle obtient, 80,00 pourcent du total des points.

Le conseil des études,

Sceau de l'établissement

Fait à HUY, le 25 janvier 2024

Directeur





Province
de Liège

COMMUNAUTE FRANCAISE DE BELGIQUE
ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE

IPEFA Huy-Waremme

Quai de Compiègne 4 - 4500 HUY - Matricule : 452.6.160.040
- FASE : 01782

Acquis d'apprentissage de l'unité d'enseignement :

L'étudiant sera capable,

pour les principales situations d'urgence d'écrites, en utilisant le vocabulaire spécifique,

- *de citer les procédures appropriées à la sécurité et de les mettre en œuvre;*
- *de respecter les consignes et de communiquer au sujet des tâches demandées;*
- *d'utiliser adéquatement les équipements de protection individuelle, de sécurité et de sauvetage existants;*
- *d'entretenir et de ranger les équipements de protection individuelle de sécurité et de sauvetage existants;*
- *d'assurer une communication optimale.*

pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants:

- *du niveau de précision et fiabilité des procédures proposées,*
- *du niveau de précision du vocabulaire utilisé.*

Paraphes des signataires de l'attestation